



## OFFRE DEDIEE AUX ADHERENTS DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

<b>AVANTAGE OFFRE ASSOCIATION SERVICES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>30 € offerts</b> en tant qu'adhérent de l'association partenaire</li> </ul>
<b>EPARGNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Livret B de Bienvenue</b> : 5% brut pendant les 3 mois qui suivent l'ouverture du premier contrat et jusqu'à 30 000 € (2)</li> </ul>
<b>CREDITS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Crédit à la consommation à taux spécial « Prêt Bienvenue » : 4,07% TAEG fixe</b> (3)(4), jusqu'à 21500 €, durée pouvant aller jusqu'à 5 ans. <b>Frais de dossier offerts.</b></li> </ul> <p><b>Exemple</b> : Pour un prêt Bienvenue amortissable d'un montant total de 5000 € sur 4 ans, taux débiteur fixe 4,00%. <b>TAEG fixe hors assurance facultative 4,07%. 48 mensualités de 112.90 €</b> hors assurance facultative. <b>Montant total dû hors assurance facultative : 5419,20 €.</b> 0 € de frais de dossier. Assurance facultative de 2,85 € par mois en plus de la mensualité.</p> <p><b>Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.</b></p>
<b>ASSURANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>2 mois offerts</b> pour tout contrat majeur ouvert dans les 3 premiers mois (Auto, MRH, Santé, GAV) (5)</li> </ul>

(1) Eurocompte CMSO est une convention tarifaire multiservices de base et optionnels sous forme d'abonnement à cotisation mensuelle.

(2) Offre réservée pour toute ouverture d'un premier compte sur livret supplémentaire appelé "Livret B". Sous réserve de ne pas avoir clos ce livret au 31/12 de l'année en cours. L'ayant droit bénéficiera d'un taux nominal annuel brut promotionnel pendant 3 mois à compter de la date d'ouverture du Livret. Montant maximum de versements nets bénéficiant de ce taux : 30 000 €. Au-delà, le taux nominal annuel brut sera celui en vigueur appliqué par la banque au "Livret B".

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le CMSO et expiration du délai légal de rétractation en vigueur. Conditions en vigueur au 01/11/11.

(4) Les assurances sont souscrites sous réserve d'acceptation auprès de Suravenir. S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Siège social : 232, rue Général Paulet - BP103- 29802 Brest cedex 9.

(5) La réduction de 10 % sera maintenue à chaque échéance du contrat pendant toute la durée du protocole. Elle cesse dans les cas suivants : dénonciation du protocole par l'une des parties, perte de la qualité de membre du personnel en activité. Le bénéfice de cette offre est soumis à l'acceptation du dossier par Suravenir Assurances. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle portant sur le même produit. Conditions en vigueur au 01/11/11 et susceptibles d'évolution.

Assureur : Suravenir Assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 38 265 920 €, soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9). Entreprise régie par le code des assurances. 2, rue Vasco de Gama, Saint Herblain - 44931 Nantes cedex 9. Siren 343 142 659 RCS Nantes.  
Crédit Mutuel Arkea - SA coopérative de Crédit à capital variable et de courtage d'assurances. N° ORIAS 07 025 585. Siège social : 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 - RCS Brest